

---

## Programme de Formation

---

### AIPR Concepteur (Intervention à Proximité des Réseaux)



---

#### Organisation

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

---

#### Contenu pédagogique

---

##### **Public visé**

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) s'adresse à toute personne intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux. Les métiers concernés sont très variés, allant du secteur du BTP aux services publics, notamment pour des chantiers de travaux urgents ou non.

Plus spécifiquement, pour les "Concepteurs", il s'agit généralement des maîtres d'ouvrage ou des maîtres d'œuvre, qui conçoivent et suivent le projet de travaux, notamment en ce qui concerne les questions liées à l'approche des réseaux.

**L'AIPR a une durée de validité de moins de 5 ans.**

##### **Prérequis**

Aucun.

Remarques :

- La formation et les évaluations se déroulent en langue française.

##### **Objectifs pédagogiques**

- Connaître les risques d'endommagement des différentes catégories d'ouvrages lors de travaux à proximité et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages
- Expliciter la réglementation en vigueur et les prescriptions techniques applicables à la réalisation de ces travaux.

Cadre législatif :

- *Arrêté du 15 février 2012 : articles 20 et 21.*
- *Code de l'environnement : articles R554-1 et suivants.*
- *Formation à la sécurité et évaluation du travailleur*
- *Code du travail : Articles L4121-4, L4141-1 et 2, R4141-13 et 14.*

##### **Description**

- Comprendre l'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier. Rappel de la réglementation : Code du travail - Code de l'environnement - Les décrets - Les guides techniques et fascicules- Le guichet unique



- Connaître les acteurs et leurs rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Comprendre la nécessité de l'organisation d'un chantier
- S'approprier le rôle du concepteur, ses missions, ses responsabilités, avant et pendant le chantier
- Réaliser les DT, lire les plans, récépissés, les IC éventuelles, adapter le projet et réagir sur les écarts
- Identifier les zones à sonder et celles à terrasser avec précaution
- savoir lire ou incorporer les clauses techniques et financières dans un marché
- Commander le marquage et signer le PV
- Vérifier la compétence des acteurs de terrain
- Diffuser les règles de précaution : Sécurité et consignes en cas d'incident, de dommage ou d'accident
- Cas pratiques réalisés durant la formation : Rédaction de DT – DICT ; lecture de plans
- QCM de validation des compétences

#### Séquençage :

1ère demi-journée : Présentation de la formation et de son organisation. Formation théorique.

Demi-journées 2 et 3 : Formation théorique.

Demi-journée 4 : Reprise Formation théorique, puis évaluation les acquis de la formation dont épreuves certificatives individuelles (à blanc puis test réel).

Chaque demi-journée est également ponctuée par 1 pause d'environ 15mn.



### **EPI**



### **Modalités pédagogiques**

Mode : Plénière.

Séquence : Synchronique en présentiel.

Méthode : Magistrale.



### **Moyens et supports pédagogiques**

- Salle de cours et tableau numérique ou tout moyen de projection adéquat.
- Tablettes numériques.
- Supports de cours et Livret pédagogique.

### **Formateurs**

Les formateurs/examineurs sont titulaires au minimum de l'AIPR Concepteur. Nous évaluons et auditons régulièrement nos équipes et nos partenaires et tenons compte des retours d'expérience de nos clients et stagiaires notamment.



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

- Evaluation sommative en fin de formation. L'examen pour les profils **Encadrant/Concepteur** comprend **40 questions** et celui d'**Opérateur** **30 questions** qui sont choisies aléatoirement parmi 255 questions élaborées par un comité de pilotage national réunissant toutes les parties prenantes, et auxquelles sont associées des illustrations.
- La réponse à chaque question comporte 4 choix possibles et détermine un score selon les critères suivants :
  - réponse correcte : **+ 2 points**
  - réponse "je ne sais pas" : **0 point**
  - réponse incorrecte à une question ordinaire : **- 1 point**
  - réponse incorrecte à une question prioritaire : **- 5 points**
- Le score minimal pour réussir à l'examen pour les profils **Encadrant/Concepteur** est de **48/80 points**, et pour le profil **Opérateur** est de **36/60 points**.
  - La présence et l'assiduité des candidats sont matérialisées par la signature des feuilles de présence.
  - En cas d'obtention, délivrance d'une "attestation spécifique AIPR".



### **Informations sur l'admission**

Tout candidat doit fournir une pièce d'identité en cours de validité lors de l'inscription ou à défaut au démarrage de la formation pour confirmer son identité. En cas de refus ou d'absence de justificatif, PEPCI formation se réserve le droit de refuser l'accès à la formation. Le délai d'accès à cette formation dépend du planning et des places disponibles.

*En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.*



### **Informations sur l'accessibilité**

Nos locaux de PARIS (75011) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre lieu merci de vous renseigner auprès de notre équipe pédagogique.

Pour toute adaptation à une éventuelle situation de handicap, notre référent handicap pourra définir avec vous la possibilité et les conditions de votre inscription ou vous diriger vers une structure plus adaptée. (Renseignements : handicap@pepci.fr)